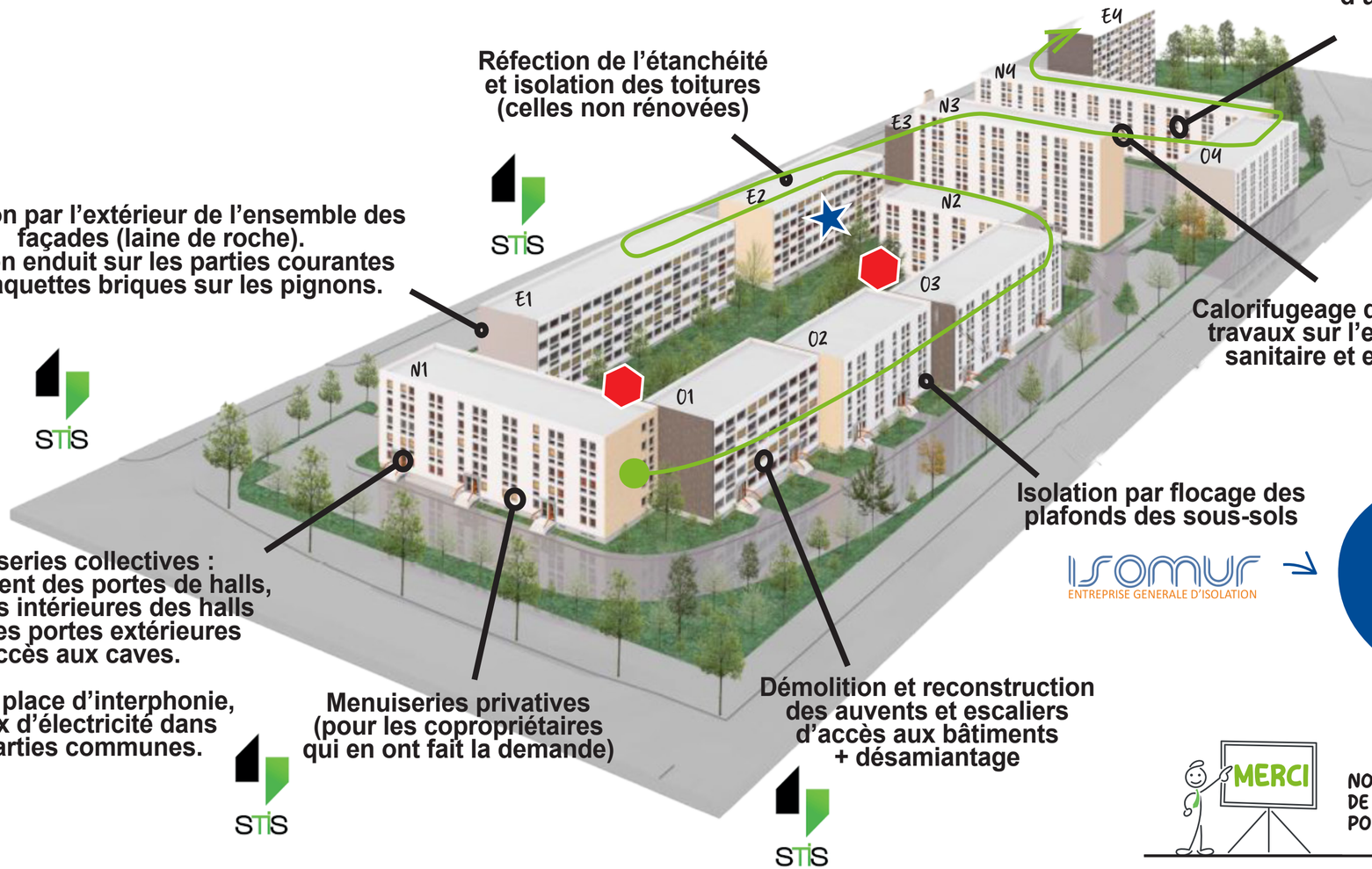

Mise en place d'une ventilation mécanique

CAELI

L'entreprise CAELI prendra rdv avec chaque copropriétaire afin d'accéder aux logements (pour l'installation des bouches d'extraction, la pose d'entrées d'air et le détalonnage des portes). Nous vous remercions de vous rendre disponibles.

Ces travaux sont importants pour assurer le bon renouvellement de l'air de votre logement ainsi que le bon fonctionnement du nouvel équipement de ventilation de la résidence.

Vous serez tenus informés par affichage, à partir de la rentrée.

Réfection de l'étanchéité et isolation des toitures (celles non rénovées)

STIS

Isolation par l'extérieur de l'ensemble des façades (laine de roche). Finition enduit sur les parties courantes et plaquettes briques sur les pignons.

STIS

Calorifugeage des réseaux, travaux sur l'eau chaude sanitaire et eau froide

Plomberie - Chauffage / Couverture
Parin Claidière
Climatisation / Maintenance

Isolation par flocage des plafonds des sous-sols

ISOMUR
ENTREPRISE GENERALE D'ISOLATION

L'entreprise ISOMUR aura besoin que vous facilitiez les accès dans les caves. Pour pouvoir intervenir, l'entreprise a besoin d'un dégagement d'environ 60cm au sol le long des murs et d'un espace libre d'1m de hauteur depuis le plafond. L'entreprise se chargera de recouvrir les encombrants à l'aide de bâches.

Par ailleurs, le flocage étant appliqué sous forme humide, l'entreprise insiste sur la nécessité d'évacuer tout matériel électrique ou fragile afin d'éviter qu'il ne soit endommagé. Votre syndic mettra une benne à disposition pour ceux qui souhaiteraient en profiter pour vider un peu leur cave.

Menuiseries collectives : remplacement des portes de halls, des portes intérieures des halls (SAS), des portes extérieures d'accès aux caves.

Mise en place d'interphonie, travaux d'électricité dans les parties communes.

STIS

Menuiseries privatives (pour les copropriétaires qui en ont fait la demande)

Démolition et reconstruction des auvents et escaliers d'accès aux bâtiments + désamiantage

STIS

NOUS REMERCIONS LES COPROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES DE FACILITER AU MAXIMUM L'INTERVENTION DES ENTREPRISES POUR LEUR PERMETTRE UNE INTERVENTION QUALITATIVE ET RAPIDE.

Zone de stockage du matériel pendant le chantier.

Base vie (au 13 rue Albert Camus, Appt 393 Bât E2).

Ordre d'intervention par bâtiment pour l'isolation des façades.